

## DISSOLUTION

### LA SOCIETE

#### DEPOT D'ACTES

- 1 copie certifiée conforme par le représentant légal du procès-verbal, avec la mention originale de l'enregistrement auprès des services fiscaux.

#### JOURNAL D'ANNONCES LEGALES

##### *Pour la SARL, la SA, la SCA, et la SAS*

- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant **le nom du journal et la date de parution.**
- **ou** Exempleire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis de modification

##### *Pour la SNC et la SCS*

- Exempleire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis de modification

### LES PERSONNES

#### SI LE LIQUIDATEUR N'EST PAS L'ANCIEN REPRESENTANT LEGAL

##### **DANS TOUS LES CAS**

- Original de la déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation (nom de naissance et prénoms du père et de la mère)

##### **NATIONALITE FRANCAISE**

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, ou extrait acte de naissance.

##### **ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco) :**

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

##### **ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités) :**

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel.

##### **Si titulaire d'un titre de séjour temporaire :**

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ».
- Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

**ETRANGER NON RESIDANT EN FRANCE :**

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.
- Copie du récépissé de déclaration émanant de la Préfecture du lieu du siège de la société en cours de validité sauf ressortissants Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco.

**AUTRES PIECES**

- Si nécessaire pouvoir nominatif en original signé par le liquidateur (sauf si le procès-verbal comporte la procuration donnée au mandataire).